



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E162635

VALABLE JUSQU'AU 01/11/2026

ÉDITÉ LE

30/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/05/2024  
245 000

Raison sociale : MICHEL OLIVIER

RUE COLBERT  
50200 COUTANCES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COUTANCES 2012B00322

Téléphone : 02 33 17 32 49

Fax : 07 89 57 28 35

Portable : 06 73 80 89 97

Siret : 753 134 857 00022

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3606800

Site Internet :

E-mail : franky@batiment-michel.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 149085893

Responsabilité légale :

MICHEL OLIVIER GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 149085893

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/04/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	27/04/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	09/04/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/04/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/01/2024
o Ventilation mécanique	25/01/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/01/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	25/01/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	25/01/2024

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.